

Point d'information sur l'enseignement facultatif de chant choral et son évaluation

1

Michel SEINCE

IA-IPR éducation musicale et
chant choral



RÉUSSITE
INSERTION
SOLIDARITÉ
COOPÉRATION

L'actualité de l'enseignement facultatif de chant choral

- Depuis la rentrée 2018, les activités chorales entrent dans le **cadre réglementaire des enseignements** au collège.

2

- On les désigne désormais par les termes :
enseignement facultatif de chant choral.

*Le mot « **chorale** » désigne plus spécifiquement l'ensemble constitué d'élèves volontaires qui ont choisi de suivre cet enseignement*

Les textes réglementant l'enseignement facultatif* de chant choral au collège

- [L'arrêté du 9 janvier 2018](#) relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège
- Le [vadémécum](#) « La chorale à l'école, au collège et au lycée ».
- [L'arrêté du 7 juillet 2018](#) « programme de chant choral »
 - Sont désignés comme enseignements facultatifs :
 - a. les langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4
 - b. une deuxième langue vivante étrangère, ou régionale, en classe de sixième
 - c. un enseignement de langues et cultures européennes au cycle 4
 - d. les langues et cultures régionales, en classe de sixième et au cycle 4
 - e. un enseignement de chant choral rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège

Les modalités d'évaluation au DNB

- **L'épreuve orale** : l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet prévoit une « ***épreuve orale de soutenance d'un projet*** permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, **ou** l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 **ou** dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (...) qu'il a suivis. »
- **Le bonus de l'enseignement facultatif** : en fin d'année, dans le bilan de fin de cycle 4, le chef d'établissement saisit dans l'application « **Cyclades** » si les objectifs d'apprentissage fixés pour cet enseignement facultatif ont été « atteints » (+ 10 points) ou « dépassés » (+ 20 points). Le candidat peut suivre plusieurs enseignements facultatifs **mais un seul est pris en compte pour le bonus de points.**

Évaluer les progrès des élèves dans l'enseignement de chant choral

Extrait du programme de chant choral (17 juillet 2018) :

« S'agissant d'un enseignement facultatif, interniveaux, son évaluation doit être envisagée selon des modalités spécifiques. [...] les compétences (que l'élève) mobilise, son respect des exigences nécessaires à la réussite d'un concert, son engagement assidu tout au long de l'année sont autant de qualités à prendre en compte pour l'évaluation. »

Les effectifs parfois nombreux ainsi que la mobilisation du temps consacré à la pratique impliquent une **évaluation simple, efficace et explicite.**

Quelques principes pour évaluer les progrès dans l'enseignement de chant choral

- Réduire les observables à des **compétences fondamentales**.
- Permettre à l'élève de **comprendre l'évaluation** : formalisation claire des compétences attendues, recours à l'autoévaluation, à la coévaluation entre pairs ou professeur/élève
- Distinguer **l'évaluation formative** (en cours de cycle) et **l'évaluation certificative** (épreuve orale de soutenance et/ou bonus de points au DNB).
- Eviter de créer des **doublons** dans les compétences évaluées dans **l'enseignement général obligatoire d'éducation musicale** et dans **l'enseignement facultatif de chant choral**



Construire l'évaluation de l'enseignement de chant choral

Elle doit reposer sur des compétences fondamentales associées particulièrement à une **pratique collective** (vs progression individuelle dans le cadre du cours d'EMCC)

Le programme d'EFCC indique **4 champs de compétences** à développer :

- **Élaborer, chanter, interpréter un projet musical collectif en concert**
- **Investir l'espace scénique**
- **Écouter pour chanter**
- **Maîtriser le geste vocal**

En lien avec le projet pédagogique et artistique de la chorale d'établissement (*version actuelle*), on peut aussi évaluer plus particulièrement des compétences proches des 2 premiers champs.

Proposition de grille pour l'évaluation certificative (1) - bonification

Choisir **5 compétences** parmi celles figurant dans **le projet pédagogique et artistique de la chorale d'établissement** (*version actuelle*):

Compétences transversales

8

- Apprendre à se concentrer.
- Apprendre à mémoriser.
- Prendre confiance en soi.
- Développer son autonomie.
- Se montrer solidaire et responsable au sein du groupe (se situer, communiquer, être à l'écoute des autres, prendre des responsabilités...)
- Respecter les autres et leur travail.
- S'investir et mener à terme un projet collectif.

Proposition de grille pour l'évaluation certificative (2) - bonification

Compétences	Objectif non atteint	Objectif atteint	Objectif dépassé
Se concentrer			
Mémoriser sa partie			
Se montrer autonome			
Se montrer responsable dans la réalisation du projet			
Etre assidu dans le projet collectif			

9

*Lorsque **3 compétences** sont validées dans une même **colonne**, on considère que l'objectif est atteint (10 points) ou dépassé (20 points)*